

Image not found or type unknown



Jaf - réouverture des débats

Par **Nini496**, le **04/10/2015** à **18:53**

Bonjour,
Le jaf a diligenté une mesure d'expertise psychiatrique afin de déterminer l'état psychique de l'enfant de mon conjoint.
Le jaf a donc ordonné la réouverture des débats fin octobre .
Pouvons nous fournir de nouvelles pièces et doit les associer à des conclusions ?
Merci à l'avance de vos réponses.